

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Fin du projet pilote de déplacement des usagers

Gaspé, le 11 avril 2025 – Le CISSS de la Gaspésie souhaite informer la population de la fin du projet pilote de déplacement des usagers, et ce, comme prévu, en date du 31 mars 2025.

Mis en place le 1^{er} mai 2024, ce projet permettait aux usagers qui devaient se déplacer dans un établissement situé à l'extérieur de leur réseau local de service pour recevoir un soin ou un service de cumuler leurs déplacements, pour un même épisode de soins, sur une période de 3 mois. Ce programme visait à répondre au besoin exprimé par les personnes qui doivent régulièrement se rendre dans un établissement situé à un peu moins de 200 kilomètres de leur domicile pour recevoir leurs soins, et ce, sans bénéficier d'aucune compensation financière.

Dans les faits, les dépenses supplémentaires associées au projet mis à l'essai dans la dernière année ont représenté un montant de près de 100 000 \$, que le CISSS ne peut supporter en 2025-2026.

Ainsi, dans le contexte actuel de diminution des dépenses, l'établissement doit malheureusement mettre fin au projet pilote et se limiter à l'application des critères établis par la Politique de déplacement des usagers nationale (200 kilomètres et plus, sans possibilité de cumuler les déplacements).

Les usagers qui ont toujours en main un formulaire de réclamation ont jusqu'au 30 juin 2025 pour le transmettre aux autorités responsables.

30 -

Source :

Cassandra Lévesque
Adjointe au PDG et responsable des communications par intérim
CISSS de la Gaspésie